

aux veaux; dans le cas des porcs, des produits avicoles, des produits laitiers, des pommes de terre, de la navette (colza), de l'orge, et des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé, les augmentations ont été moindres et variées. La baisse marquée des ventes de blé a contribué principalement à atténuer cette augmentation des recettes; y a contribué aussi, mais dans une mesure beaucoup moins importante, la diminution des ventes de graine de lin, de fèves soya, de fruits et de tabac. Toutes les provinces ont enregistré des augmentations de recettes qui se sont échelonnées d'environ 5 p. 100 en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, à plus de 27 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les paiements supplémentaires versés aux agriculteurs en 1965 ont totalisé \$28,300,000, comparativement à \$8,500,000 en 1964. Le total en 1964 était formé entièrement de paiements effectués en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies\*, alors qu'en 1965, ces paiements comprenaient, outre les paiements ci-dessus mentionnés, des paiements supplémentaires de \$16,900,000 versés par le gouvernement fédéral aux producteurs de lait et de crème admissibles au régime du soutien des prix. Les revenus agricoles en espèces provenant de l'exploitation agricole et le total des paiements supplémentaires se sont élevés à \$3,804,100,000 soit environ 9 p. 100 de plus que le sommet de \$3,496,700,000 atteint en 1964.

*Grandes cultures.*—Les revenus des agriculteurs provenant de la vente des produits des grandes cultures, plus les avances en espèces consenties pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien et les paiements de la Commission canadienne du blé, se sont élevés à \$1,635,200,000 en 1965, à peine plus que le montant de \$1,600,400,000 touché en 1964. Le chiffre estimatif des recettes en 1965 représente environ 43 p. 100 de l'ensemble des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole, alors que l'année précédente il représentait environ 46 p. 100.

Le maintien à ce niveau des revenus tirés des grandes cultures en 1965 est attribuable en grande partie à l'augmentation marquée des paiements de participation de la Commission canadienne du blé à l'égard des récoltes céréalières des années précédentes, à l'augmentation des avances nettes en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes et à la hausse des recettes en espèces provenant des récoltes de pommes de terre, de grains de colza et d'orge. Les paiements de participation au total de \$296,800,000 ont dépassé de \$72,300,000 ceux de 1964. Les paiements en 1965 représentent le versement définitif à l'égard des ventes de blé, d'avoine et d'orge de 1963 aux taux respectifs de 48.2, 9.8 et 22.6c. le boisseau. Les recettes totales touchées par les producteurs de pommes de terre, savoir \$104,300,000, dépassent d'environ 61 p. 100 les recettes estimatives de 1964; cette hausse très importante est attribuable à l'augmentation des prix. L'augmentation des recettes provenant de la vente d'orge et de graine de colza provient de l'augmentation des ventes. En compensation de ces augmentations, mentionnons surtout la baisse des recettes en espèces provenant de la vente de blé, de graine de lin, de fèves soya, de fruits et de tabac, baisse attribuable particulièrement à la diminution des ventes. Les ventes de blé ont le plus fléchi; elles sont passées de \$738,600,000 en 1964 à \$658,900,000.

*Bestiaux et produits d'origine animale.*—Les recettes en espèces touchées par les éleveurs et les producteurs de denrées d'origine animale se sont élevées à \$2,101,100,000 en 1965, soit environ 13 p. 100 de plus qu'en 1964. La hausse des prix et l'augmentation des ventes ont résulté en une augmentation marquée des recettes provenant de la vente de gros bovins et de veaux; ces recettes sont passées de \$640,500,000 à \$772,700,000, soit une augmentation de presque 21 p. 100. L'augmentation marquée du prix moyen des porcs a plus que compensé la faible diminution des ventes: les recettes en espèces provenant de cette source ont atteint \$378,700,000, soit une augmentation de près de 18 p. 100 par rapport à 1964.

\* Les paiements versés aux agriculteurs aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies proviennent du Fonds de secours à l'agriculture des Prairies auquel contribuent les agriculteurs au moyen d'un prélèvement de 1 p. 100 sur les ventes de céréales.